

# MONTIERAMEY

## DICRIM

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes!**

**Document à conserver**

### ***Article L721-1 du Code de la Sécurité Intérieure***

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires ».

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une TRES GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de **TOUS**, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



*L'événement : l'aléa*

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**



*les enjeux*

Il existe plusieurs types de risques :

- Les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain,...)
- Les risques technologiques** (rupture de barrage, industriels, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)
- Les risques météorologiques**
- Les risques sanitaires** (pandémie, canicule etc...)



*le risque*

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article I.125.2 du code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **Montiéramey** peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure.

# Vue aérienne de la commune



La présence de plusieurs risques majeurs à **Montiéramey** oblige la commune à réaliser ce **DICRIM**. Ces risques sont la rupture du barrage lac-réservoir Seine (digue de La Morge), les risques d'inondation le long de la Barse, les Transports de Matières Dangereuses (TMD) sur la voie ferrée Paris Est / Mulhouse et la RD 619, ainsi que le retrait gonflement des argiles en « aléa fort ».

Afin d'informer la population de la conduite à tenir en cas d'événement majeur, un système d'alerte de la population a été élaboré ainsi que le recensement des moyens humains et matériels dans le PCS. De cette manière, la commune se trouve aujourd'hui mieux armée pour faire face à d'éventuels incidents.

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) relatif au risque « rupture de barrage » intégré à l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) a été également établi par la préfecture de l'Aube. Ce dispositif prévoit notamment les mesures d'organisation des secours à **Montiéramey**, commune située à moins d'un quart d'heure de l'arrivée de l'onde de submersion. Des documents d'informations (plaquette et affiche) sur les consignes à suivre en cas de rupture de barrage ont été réalisés et distribués par le gestionnaire Seine Grands Lacs.

# À MONTIERAMEY, à quels risques sommes-nous exposés?



- Le risque «**Inondation** » : La Barse qui est le principal cours d'eau
- Le risque « **Rupture de barrage lac-réservoir-Seine**»: Cette retenue artificielle est constituée de digues résistant à la poussée de l'eau par sa seule masse. Un plan Particulier d'Intervention a été approuvé en mars 2017 **A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de ces ouvrages n'est survenu et cette probabilité est très faible.**
- Le risque « **Transport de Matières Dangereuses (TMD)** » avec le passage **de la RD 619 et de la voie ferrée Paris-Est/ Mulhouse.**
- Le risque « **Retrait gonflement des argiles - aléa fort**» avec la présence d'argile dans les sols, qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau, peut entraîner des mouvements de terrain et des fissures sur les façades des habitations.

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté.



- Le risque « **Météorologique** » : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.
- Les risques « **Sanitaires** »: pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

*L'actualité de ces dernières années a été marquée par certains de ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.*



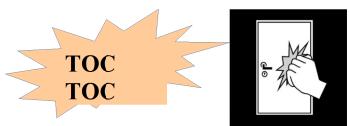
# Schéma d'alerte de la population



## L'ALERTE COMMUNALE (pour tous les risques)

Le territoire communal a été divisé en secteurs attribués à des élus qui alerteront la population par les moyens suivant :

- en porte à porte
- par téléphone
- avec les porte-voix



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix

## L'ALERTE DE L'EXPLOITANT spécifique à la «rupture de barrage»

Commune de Montiéramey située à moins d'un quart d'heure de l'arrivée de l'onde de submersion (zone de proximité immédiate - ZPI).

**BARRAGE DU LAC-RÉSERVOIR SEINE**

**VOUS ÊTES DANS LA ZONE DE PROXIMITÉ IMMÉDIATE**

**En cas d'alerte, restez calme et suivez les consignes de la préfecture :**

- Couper si possible le gaz et l'électricité.
- Emportez avec vous les équipements minimaux (radio, lampe de poche, eau, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures et vêtements de rechange).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, au collège ou au lycée, l'établissement s'occupe d'eux.
- QUITTEZ IMMÉDIATEMENT LA ZONE DE DANGER PAR VOS PROPRES MÉTIERS (voir la carte ci-dessous).
- Si vous ne pouvez pas évacuer seul, signalez votre situation à un membre de votre ménage ou des services de secours.

**COMMENT SERAI-JE ALERTÉ EN CAS D'ACCIDENT ?**

Par téléphone par un avertisseur d'appel mis en place par l'exploitant qui relaie les messages et les consignes de la préfecture (leur inscription préalable)	✓
Par le réseau des sirènes du système d'alerte et d'information des populations (SAIP)	✓
Par l'application mobile du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) (à télécharger préalablement)	✓
Par votre maire	✓
Par les services de secours	✓
Par les radios	✓

ZPI : Zone de proximité immédiate

**PLUS D'INFORMATIONS SUR :**  
Préfecture de l'Aube, Service interministériel de défense et de protection civile

[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)    [www.seinegrandeslacs.fr](http://www.seinegrandeslacs.fr)

**Signal d'alerte spécifique aux ouvrages hydrauliques**

**Corne de brume**

2 sec	3 sec	2 sec	3 sec	2 sec	3 sec	2 sec
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Durée totale supérieure à 2 min

**Signal national de fin d'alerte**

Son continu

30 sec

Graphis / MEDD/DP/R

**Le « Pack » de sécurité à préparer chez soi :** radio à pile, lampe de poche, du matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment le traitement quotidien.



POINT DE RASSEMBLEMENT  
**SALLE POLYVALENTE**



# Risque inondation

## Deux types d'inondation existent

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



*le risque*

## Le risque à MONTIERAMEY :

« La Barse » qui est le principal cours d'eau qui passe aux abords de la commune entre dans la catégorie des « inondations lentes ou de plaine ». Ses débordements peuvent recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain pendant plusieurs jours.

### Événements marquants :

#### Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Mise à jour : 16/08/2016

**Toute personne témoin d'un éventuel événement doit prévenir immédiatement les autorités (mairie, pompiers, forces de l'ordre...).**

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas sur une chaussée inondée et dans les sous-sols.**



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

## DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

## PENDANT L'EVENEMENT A L'ANNONCE DE L'ARRIVEE DE L'EAU

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par l'eau.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

## LORSQUE L'EAU EST ARRIVEE

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

## APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

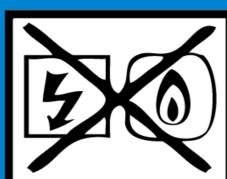
Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Les bons réflexes !



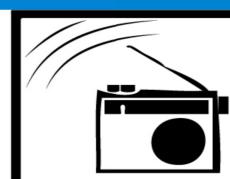
Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



# Risque rupture du Barrage Lac-réservoir Seine

## Le risque à MONTIERAMEY:

La commune est située en aval du lac de la forêt d'orient. Ce barrage réservoir, en dérivation de la Seine, représente une capacité de stockage de **208 millions de m<sup>3</sup>** en exploitation normale de l'ouvrage. Il sert à atténuer les crues de novembre à juin, et à soutenir l'étiage de la Seine de juillet à novembre. Cette retenue artificielle est constituée de digues dites « poids » d'une hauteur supérieure à 20 mètres et résistant à la poussée de l'eau par sa seule masse.

Le barrage principal de ce lac-réservoir est le barrage de **La Morge**. Dans l'hypothèse où la digue viendrait à céder, les communes de la vallée de la Seine situées en aval de cette digue, dont une partie du territoire de MONTIERAMEY, serait touché par l'arrivée de l'onde de submersion qui est estimée entre **0 et 10 mn**. **A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de ces ouvrages n'est survenu et cette probabilité est très faible.**

## Les mesures de prévention existantes:

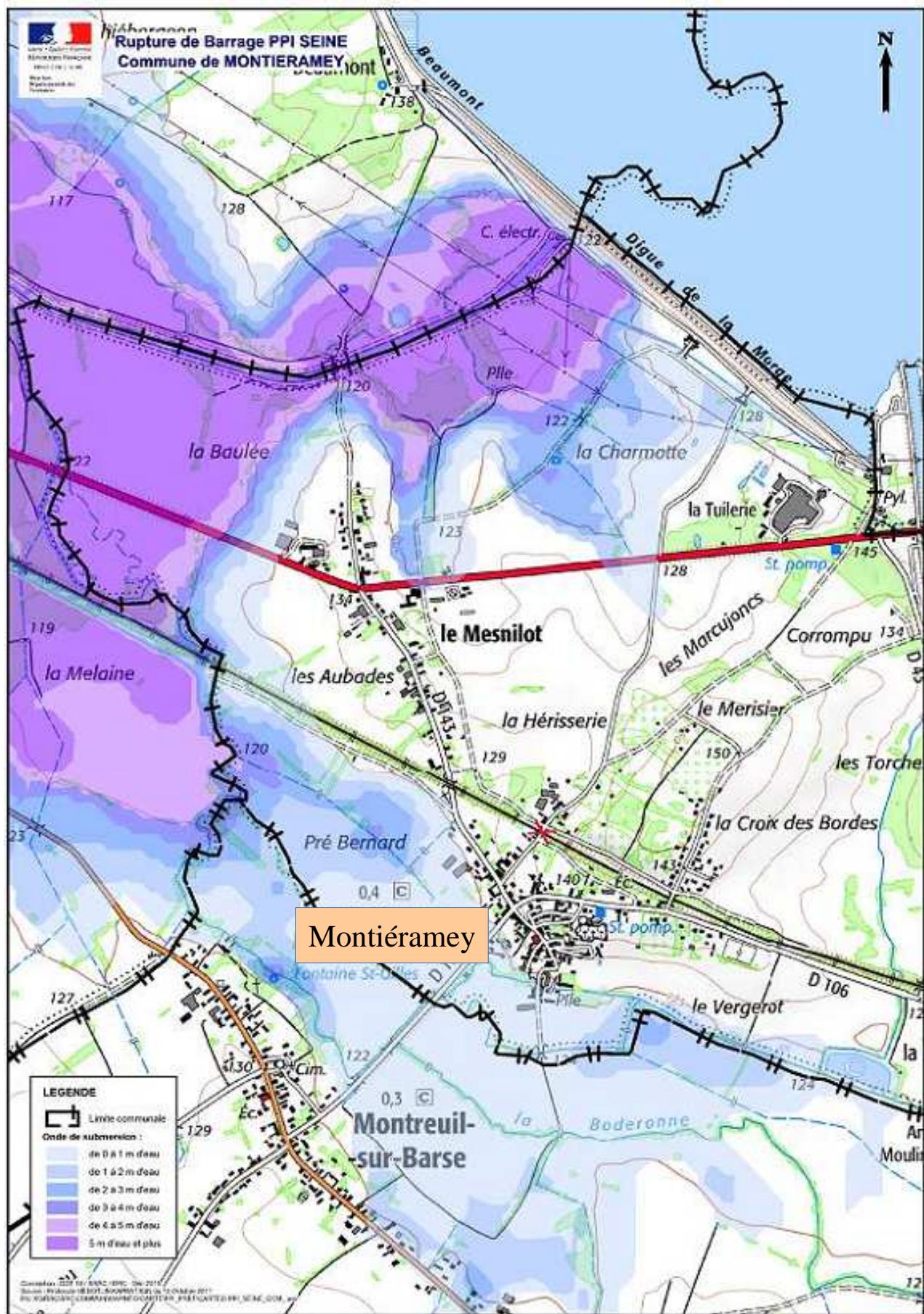
- un **Plan Particulier d'Intervention (ORSEC PPI Barrage Lac-réservoir Seine)** définissant les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population (organisation des secours et plan d'évacuation) a été approuvé le 28 mars 2017.
- une surveillance constante et des inspections fréquentes par l'exploitant EPTB Seine Grands Lacs (Etablissement Public Territorial Bassin)
- une visite annuelle de l'ouvrage par le service de contrôle (DREAL)
- une vidange décennale du réservoir avec contrôle des parties habituellement immergées

**L'alerte de l'exploitant:** un local de surveillance, installé à Mesnil-St-Père, permet à l'exploitant le déclenchement de l'alerte aux populations et aux autorités (cornes de brumes) sur **les communes situées à moins d'un quart d'heure** de l'arrivée de l'onde de submersion. Une **plaquette d'information** et une affiche avec les consignes à respecter sont consultables à la mairie.

**L'alerte communale:** Suite à l'alerte de l'exploitant, le Maire sera prévenu par la Préfecture. Il déclenchera alors son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans lequel est défini son système d'alerte de la population, l'organisation des secours, l' emplacement du point de rassemblement etc.... Des messages d'information seront diffusés par porte-voix, à la radio et à la télévision.

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas sur une chaussée inondée  
et dans les sous-sols.**

## Carte arrivée de l' onde de submersion





# Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à MONTIERAMEY

Le territoire est traversé par plusieurs routes départementales, dont la **RD 619**, classée route à grande circulation et la voie ferrée Paris-Est/Mulhouse sur lesquelles peuvent transiter des matières dangereuses.

En cas d'accident, les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant ou la formation d'un nuage toxique.



## Les mesures de prévention



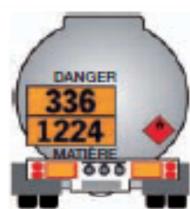
Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place du Poste de Commandement Communal (PCC) pour optimiser les actions sur le terrain (secours, mise à disposition d'hébergement d'urgence etc....).

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (**plan O.R.S.E.C.**) seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules

### Exemples de panneaux

Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable), celui du bas le numéro d'identification de la matière. © DR





# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

## DES AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

### SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).

Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

## PENDANT L'ACCIDENT

### SI VOUS ENTENEZ L'ALERTE

Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.

Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Ne téléphonez pas. Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

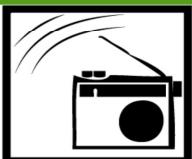
## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



## Les effets

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

## Le risque à MONTIERAMEY

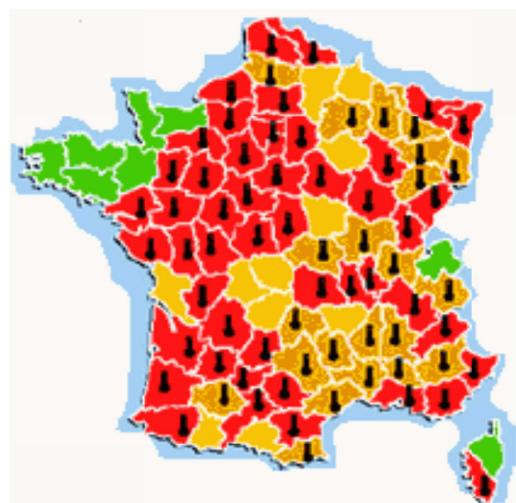
Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

**Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.**

### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**

	Vent violent		Neige-verglas
	Pluie-inondation		Canicule
	Orages		



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

## DES AUJOURD'HUI

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

### Si une tempête est annoncée:

Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

## PENDANT UNE TEMPETE

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.

Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.

Si vous devez sortir, soyez prudents.

## APRES UNE TEMPETE

Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule

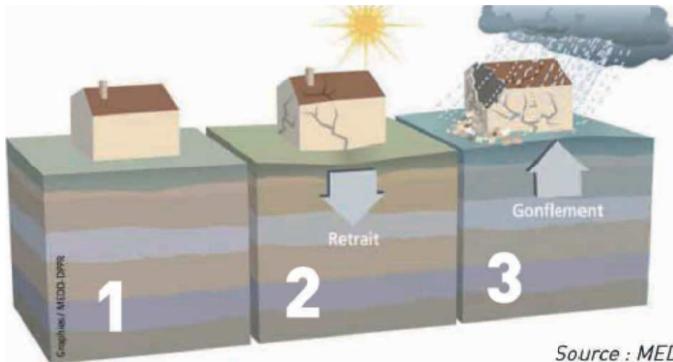


Ne restez pas sous les lignes électriques



# Risque mouvement de terrain : Le retrait-gonflement des argiles « aléa fort »

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD

Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

## Le risque à MONTIERAMEY

La commune se situe sur une zone d'**aléa fort** pour les argiles. Cela signifie que le risque est présent mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de forte sécheresse.

Tout le territoire est concerné par un sol plus ou moins argileux.



## Les mesures de prévention

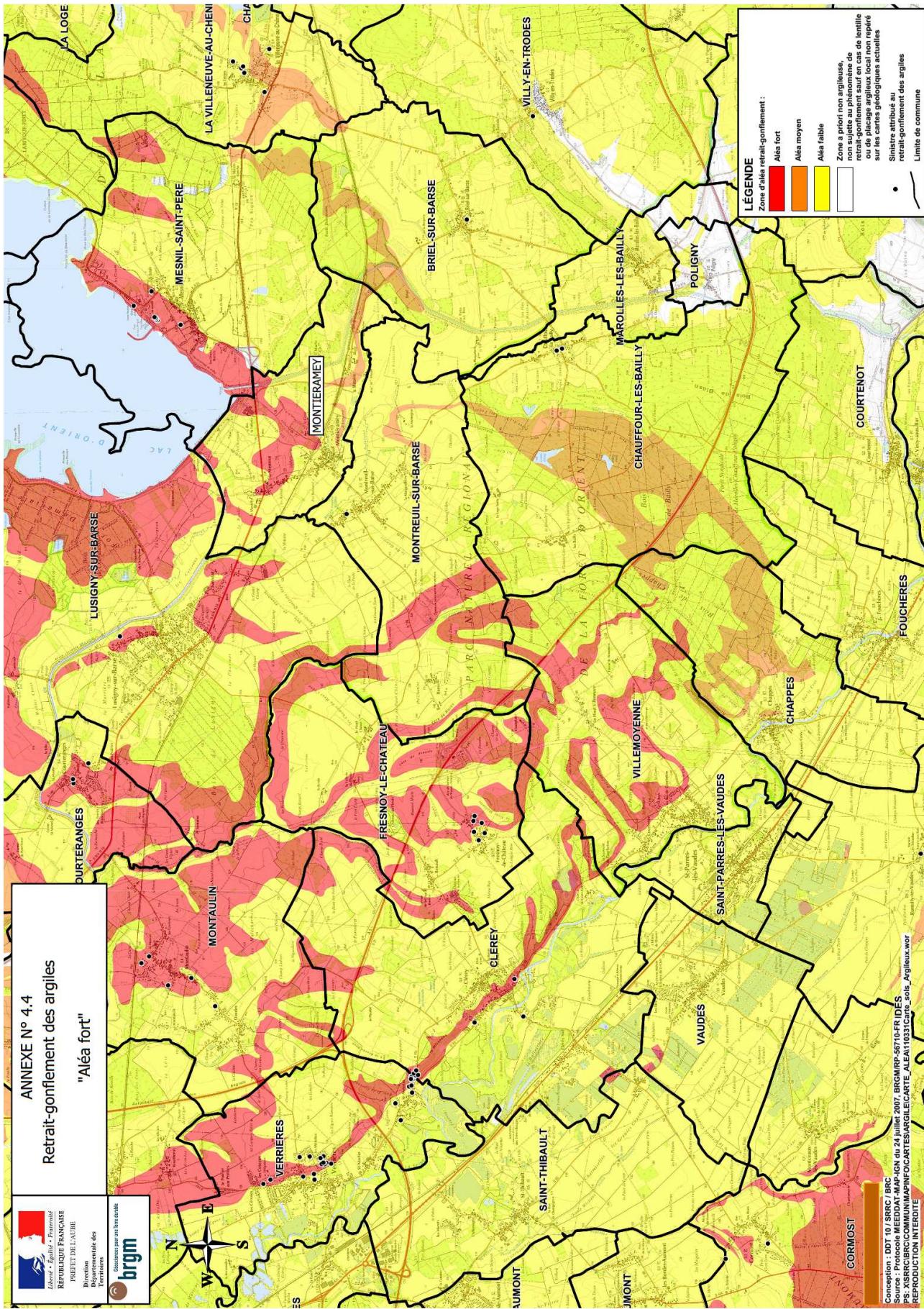
Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette au format .pdf sur le site <http://www.aube.gouv.fr/> ou vous la procurer à la DDT de l'Aube (Bureau Risques et Crises).

### Comment faire pour prévenir les dégats ?

**Éloigner la végétation du bâti:**  
les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades

**Réaliser une structure étanche autour du bâtiment**

# Carte retrait-gonflement des argiles "Aléa fort"





# Risques sanitaires: Pandémie grippale



Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

## Le risque pandémie à MONTIERAMEY

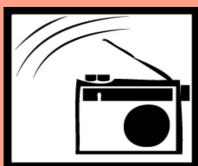
Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.



## Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

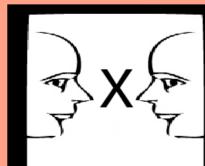
### Les bons réflexes !



Restez à l'écoute des infos radio et TV



Lavez vous régulièrement les mains au savon et/ou avec une solution hydroalcoolique



Evitez tout contact avec une personne malade

## Pollution de l'eau

Il peut arriver que l'eau soit souillée, suite à un accident impliquant un poids lourd, lors de forts aléas climatiques, etc... L'eau devient alors impropre à la consommation. Sachez que la commune prend en charge la distribution de bouteilles d'eau, et fait réaliser des analyses en cas d'éléments suspects.

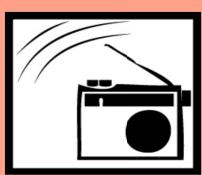
### Les bons réflexes !



Signalez tout événement suspect à la Mairie



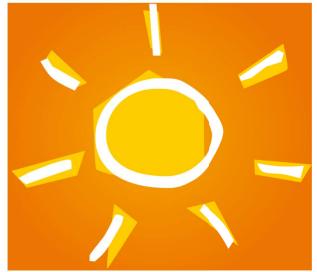
Ne buvez pas l'eau



Restez à l'écoute des informations et attendez les indications de la Mairie



# Risques sanitaires : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

## Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**. Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)

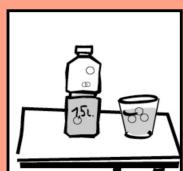
## Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficulté.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

## Les bons réflexes !

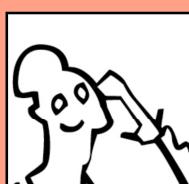
### Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudités voire de l'eau gélifiée.



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



# Les numéros utiles

**Mairie de MONTIERAMEY.....03 25 41 26 04**

mail:commune.montieramey@wanadoo.fr

**Préfecture de l'Aube :**

Troyes .....**03 25 42 35 00** (<http://www.aube.gouv.fr>)

**Direction Départementale  
des Territoires (DDT)**

- Guesde .....**03 25 46 20 25**  
- Charmilles .....**03 25 71 18 00**

**Pompiers .....18 (portable 112)**

**Police/gendarmerie .....17**

**SAMU .....15**

**ERDF.....09 72 67 50 10**

**GRDF .....08 00 47 33 33**

**Conseil Départemental.....0800 12 10 10** (<http://www.aube.fr>)

**Météo France .....08 92 68 02 80** (<http://www.meteofrance.com>)

## Écoutez les informations:

**CHAMPAGNE FM 97.5**

**FRANCE BLEUE 100.8**

**FRANCE INFO 105.5**

**FRANCE INTER 95.3**

**CANAL 32**

**FRANCE 2**

**FRANCE 3**

Plus d'infos sur

<http://www.aube.gouv.fr/>